

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:
1. 1. 1. Nom de la préparation: ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS
1. 1. 2. Contient:
- acide oxalique dihydraté
 - isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO)
 - BRONOPOL
 - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
1. 1. 3. EuPCS: PC-PNT-3 - 1770
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Utilisations identifiées pertinentes : Dégriseur de bois.
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:
- FLUIDEMAIL Boissy
ZI des Quatre Vents
F-95650 Boissy
France
Tél: +33 (0)1 34 66 97 25
Courriel: hqse@fluidemail.fr
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: 01.45.42.59.59
B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.
* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *
* Lés. oc. 1 / SGH05 - H318 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 

Danger
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Contient:
- acide oxalique dihydraté
 - isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO)
 - BRONOPOL
 - 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
2. 2. 3. Mention de danger: H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
2. 2. 4. Prévention: P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P261c Éviter de respirer les vapeurs.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
2. 2. 5. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).
P362 Enlever les vêtements contaminés.
P364 Et les laver avant réutilisation.
2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

2. 4. Autres dangers:

-

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- acide oxalique dihydraté
 - N° CAS: *6153-56-6
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119534576-33-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C ≤ 10
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

- acide phosphorique
 - N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
 - Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485924-24-xxxx
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C ≤ 5
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314

Remarques: (Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤ C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤ C < 25%)

- Divers :

DNEL / Travailleurs / Inhalation / Effets locaux aigus et à long terme = 2.92 mg/kg

DL50 / Cutanée / Lapin = 2740 mg/kg

DL50 / Orale / Rat = 2600 mg/kg

CL50 / Toxicité aiguë - aquatique / 96h / Poissons = 138 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / Bactéries = 270 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 72h / Algues = >100 mg/l

CE50 / Toxicité aiguë - aquatique / 48h / Daphnia magna = >100 mg/l

Valeurs limites d'exposition

VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2

- isotridécaneol, éthoxylé (>7 - <15 EO)
 - N° CE: 931-138-8 - N° CAS: 69011-36-5
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0,29 < C ≤ 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

- BRONOPOL
 - N° CAS: .52-51-7
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 0,1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one
 - N° CAS: .2634-33-5
 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 0,1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 - * SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
 - * SGH06 * Tox. aiguë 1 - H330 * Sens. cut. 1 - H317 * Irr. cut. 2 - H315
 - * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318
 - * SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- 2-méthylisothiazol-3(2H)-one
 - N° Id: 613-326-00-9 - N° CE: 220-239-6 - N° CAS: 2682-20-4

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C ≤ 0,1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 * Tox. aiguë 3 - H311 - H330
* SGH07 * Sens. cut. 1A - H317
* SGH05 * Corr. cut. 1B - H314
* SGH09 * Tox. aq. aiguë 1 - H400 * Tox. aq. chron. 1 - H410
Remarques:(Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %; M = 10; M = 1)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
4. 1. 2. Contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
4. 1. 3. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
4. 1. 4. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels que: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ils provoquent ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.
4. 2. 4. Ingestion: Pas d'information disponible au sujet du produit.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: dioxyde de carbone (CO2), poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Éviter l'utilisation de solvants.
6. 4. Référence à d'autres rubriques: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistolage.
7. 2. Stockage:
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Observer les précautions indiquées sur l'étiquette. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Stocker conformément à Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 10°C et 40°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser: acier inoxydable

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

pour l'emballage / conteneur:

7. 3. Utilisation(s) finale(s)
particulière(s):

Pas d'information disponible au sujet du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• acide phosphorique :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques
appropriés:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale.
Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. 2. Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

8. 2. 3. Protection des voies
respiratoires:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

8. 2. 4. Protection des mains:

Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.
Pour des contacts prolongés ou répétés, utiliser:

8. 2. 5. Protection de la peau et du
corps:

Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés
physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique:

liquide

9. 1. 2. Couleur:

incolore

9. 1. 3. Odeur:

caractéristique

9. 1. 4. Point de fusion / point de
congélation:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point
initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

9. 1. 6. Inflammabilité:

non-inflammable

9. 1. 7. Limites inférieure et
supérieure d'explosion:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. 1. 8. Point d'éclair:

>60°C

9. 1. 9. Température d'auto-
inflammation:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. 1. 10. Température de
décomposition:

Pas d'information disponible au sujet du produit.

9. 1. 11. PH:

Non applicable.

9. 1. 12. Solubilité:

complètement miscible dans l'eau

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision: 21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 13. Hydrosolubilité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 14. Liposolubilité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 15. Solubilité aux solvants:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 17. Pression de vapeur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 18. Densité de vapeur relative:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 19. Densité et / ou densité relative:	1.05+-0.02
9. 1. 20. Caractéristiques des particules:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
9. 1. 21. Viscosité cinématique:	Non déterminé.
9. 2. Autres informations:	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
10. 2. Stabilité chimique:	Le produits est stable lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
10. 4. Conditions à éviter:	Eviter la chaleur extrême. Eloigner de toute source d'inflammation.
10. 5. Matières incompatibles:	Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:	
11. 1. 1. Information(s) générale(s):	Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
11. 1. 2. Inhalation:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 1. 3. Contact avec la peau:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 1. 5. Ingestion:	se reporter au paragraphe 3 sur la toxicité des substances
11. 2. Informations sur les autres dangers:	Pas d'information disponible au sujet du produit.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
------------------	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 2. Persistance et dégradabilité:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Conformément à l'annexe XIII du règlement CE n°1907/2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et les Restrictions des substances chimiques (REACH) : le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très persistant et très bioaccumulable).
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 7. Autres effets néfastes:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
12. 8. Information(s) générale(s):	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
13. 2. Emballages contaminés:	Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non applicable.
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non selon étiquetage 5.2.1.8 ADR/RID et 5.2.1.6.3 IMDG
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Pas d'information disponible au sujet du produit.
14. 8. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Informations relatives à l'emballage voir rubrique 2. Réalisé conformément au règlement n°1272/2008 et ses modifications
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Pas d'évaluation de la sécurité chimique réalisée sur les mélanges.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H330 Mortel par inhalation. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
---	---

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ECLAIRCISSANT DEGRISEUR BOIS

Version:7

Date de révision:21/03/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	H315 Provoque une irritation cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 2. Avis ou remarques importantes:	Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et communautaires. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.
16. 3. Restrictions:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.
16. 4. 1. Date de la première édition:	07/01/2008
16. 4. 2. Date de la révision précédente:	08/07/2021
16. 4. 3. Date de révision:	21/03/2023
16. 4. 4. Version:	7
16. 5. Réalisé par:	N.TISSIER